



COMMUNE DE BRIATEXTE
DECISION DU MAIRE
N° 2025-02-20-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

Décision n° 2025-02-20-01

Date : 19/02/2025

Domaine : Subventions

Objet : Demande de subventions – Projet de mise aux normes de la salle des sports et de l’Espace Culture et Loisirs de Briatexte

La commune a pour objectif de diminuer sa consommation électrique. Pour ce faire, la commune a entrepris au cours des dernières années différents travaux pour atteindre cet objectif. A savoir :

- **2019** :
 - o Travaux de remplacement du système de chauffage de la salle des sports.
 - o Remplacement de luminaires « ballons fluorescents » par des luminaires LED Place de la Courtille, Place des Monuments, Place des Couverts.
- **2021** : Remplacement des luminaires type routier « ballons fluorescents » par des luminaires LED route de Lavaur.
- **2023** : Remplacement de 60 luminaires fluorescents de type routier par des luminaires LED.
- **2024** : Changement des menuiseries de la salle des sports et de l’ancien local de la Poste.
- **2025** : Installation d’une pompe à chaleur Air/Air réversible dans l’ancien local de la Poste (devis signé).

Dans la continuité de ces actions, la commune projette de remplacer les luminaires de la salle des sports et de la salle Espace de Culture et de Loisirs pour un coût global de **26 678.20 € HT**.

Ces travaux consistent à :

- Remplacer les projecteurs d’éclairage aux halogénures métalliques de la salle des sports par des projecteurs spécifiques sportifs LED avec une pose d’une armoire de commande intégrant un système de gradation d’éclairage. La possibilité de pouvoir gérer le niveau d’éclairage selon l’activité pratiquée permet d’accroître les économies d’énergie.
- Remplacer les anciens luminaires (tubes et lampes fluorescents) de la salle Espace de Culture et Loisirs par 40 panneaux LED (plafonnier), 12 hublots LED sans détection et 4 hublots LED à détection.

Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Briatexte souhaite procéder à la rénovation énergétique de ses bâtiments.

Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par l'Etat pour soutenir les investissements des collectivités territoriales dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et le projet s'inscrivant dans le cadre de la catégorie d'investissement « **Encourager la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des établissements communaux recevant du public** ».

Vu la délibération D2025-02-19-02 du 19/02/2025 approuvant le projet et son plan de financement.

Vu le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Projet d'équipement	Montant HT	Organisme	Taux	Montant subvention
Remplacement éclairage Salle des Sports	20 780,00 €	Etat (DETR)	50%	13 339,10 €
		Autofinancement	50%	13 339,10 €
Remplacement éclairage Salle Espace de Culture et Loisirs	5 898,20 €			
TOTAL	26 678,20 €	TOTAL	100%	26 678,20 €

DECIDE :

- ✓ Article 1 : De solliciter le concours financier de l'Etat aux taux de 50% des dépenses éligibles pour les travaux de mise aux normes des bâtiments publics (salle des sports et l'Espace Culture et Loisirs de Briatexte) dans le cadre de la DETR 2025 soit un montant de **13 339.10 €**.
- ✓ Article 2 : Dit que le montant prévisionnel du projet s'élève à **26 678.20 € HT**.
- ✓ Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Briatexte, le 20/02/2025

Le Maire,
Alain GLADE

